

## SAU - Recherche d'un administrateur expert indépendant (H/F)

---

### 1. Société d'Aménagement Urbain

Créée par la Région de Bruxelles-Capitale, la Société d'Aménagement Urbain (SAU) est une société anonyme de droit public responsable de la mise en œuvre opérationnelle des plans d'aménagement des zones de développement stratégiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans ce cadre, la SAU réalise et orchestre des projets immobiliers urbains complexes sur le territoire de la Région. Le rôle de la SAU va de la coordination des partenaires publics et privés impliqués dans un projet à l'achat et au développement de sites d'ampleur régionale. La SAU est ainsi propriétaire de plus de 70 hectares de terrains à développer et gère en outre le développement de plusieurs sites majeurs appartenant à la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour d'avantages d'informations : [www.sau.brussels](http://www.sau.brussels).

### 2. Profil recherché

Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale recherche un administrateur expert indépendant (H/F) pour le conseil d'administration de la SAU.

Le candidat administrateur (H/F) devra pouvoir siéger périodiquement au conseil de la société et au réunion des comités spécifiques dont il ferait partie et démontrer qu'il dispose de tout ou partie des compétences et expériences suivantes :

- avoir une expertise en matière de développement de projets immobiliers de grande ampleur, dans le secteur privé ou public ;
- avoir une connaissance fine du secteur immobilier en Région de Bruxelles-Capitale ;
- démontrer le souci de l'intérêt général, ainsi qu'une indépendance suffisante par rapport aux acteurs immobiliers actifs sur le territoire bruxellois ;
- répondre aux critères visés à l'article 526ter du Code des sociétés du 7 mai 1999 ;
- être du rôle linguistique néerlandophone ;
- avoir une bonne connaissance du français ;
- disposer du temps nécessaire pour exercer la fonction, en ce compris la préparation des réunions.

### 3. Conditions

Le conseil d'administration se tient sur une base mensuelle, généralement le dernier jeudi du mois en fin de journée. Des conseils d'administration exceptionnel peuvent être

tenus si nécessaire. Une participation aux réunions des comités spécifiques peut également être requise.

La rémunération des administrateurs de la SAU répond aux prescrits réglementaires en la matière et est établie comme telle : 120 EUR bruts par séance du conseil d'administration ou par séance des organes restreints de gestion à laquelle l'administrateur a effectivement assisté, sans que ce nombre puisse excéder 30 réunions par an donnant lieu à rémunération.

#### **4. Contact et délais**

Les CV et lettres de motivation sont à envoyer avant le 31 décembre 2018 à :

[office@sau.brussels](mailto:office@sau.brussels).

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues auprès de la SAU (02/899 38 00).